



Novembre — Décembre 2021

L'Info-Relais



Relais Petite Enfance

Place de l'église

Maison des services

25440 Quingey

relais.quingey@famillesrurales.org

03 81 63 72 05

Le journal du Relais Petite Enfance
de la communauté de communes Loue Lison
secteur de Quingey

Les permanences du relais

Le Mardi :

16h-19h, par téléphone ou en visite

Le Mercredi :

9h-12h, uniquement sur rendez-vous.

Le jeudi :

13h à 16h par téléphone

Le Vendredi:

9h à 12h, par téléphone ou en visite

L'animatrice peut également vous recevoir
sur rendez-vous en dehors des heures de
permanence.



Le Relais sera fermé le 02, 03 et 12 novembre
Et du 23 au 03 janvier 2022



L'heure bleue

Spectacle pour les tout-petits à partir de 6 mois

« L'Heure bleue, c'est juste avant le lever du soleil. Juste avant que les parents ne vous réveillent. L'Heure bleue, c'est l'entre deux, entre la nuit et le jour, entre le loup et le chien, entre le chant du hibou et celui du rossignol. Un silence, une suspension... Et quand on a la chance d'ouvrir l'œil à l'Heure bleue, le monde est à nous et tout devient possible. »

Leslie MONTAGU et Jean-François CHAPON de la compagnie Prune

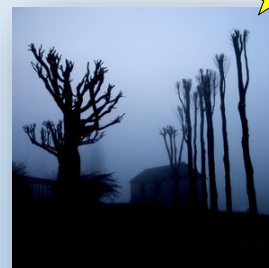
Vendredi 10 décembre à l'espace culturel de Quingey

Deux représentations - durée 30 mn

♦ 10h

♦ 17h30

Gratuit sur réservation au Relais



Par téléphone 03 81 63 72 05 ou par mail relais.quingey@famillesrurales.org





Les animations :

Ces temps collectifs gratuits s'adressent à toutes les assistantes maternelles, parents et enfants (de 0 à 6 ans) du secteur de l'ex communauté de communes de Quingey. Nous proposons aussi ces temps collectifs aux gardes à domicile.

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens, de découvrir des activités.

Ces temps collectifs se déroulent tous les mardis matin de **9h30 à 11h30** sur différentes communes, sauf pendant les vacances scolaires.

- De 9h30 à 10h : Accueil
- De 10h à 11h : Animation
- De 11h à 11h30 : jeux libres, rangement.

Si vous souhaitez des renseignements sur les animations, contactez Estelle par mail : relais.quingey@famillesrurales.org

Novembre

Mardi 09 à Montrond le Château : Atelier d'éveil avec Estelle - Salle des Fêtes

Mardi 16 à Chay : Ludothèque « Ludodou » - Salle des fêtes.

Mardi 23 à Rurey : Arts plastiques avec Delphine — Salle des fêtes

Mardi 30 à Myon : Eveil musical avec Katia — salle de convivialité

Décembre

Mardi 07 à Arc et Senans : éveil musical avec Katia - Salle des fêtes

Mardi 14 à Chenecey : - Yoga avec Sylvie - Salle des fêtes

Janvier 2021

Mardi 04 à Liesle : Ateliers d'éveil avec Estelle - salle Saint Etienne



Vendredi 03 décembre
de 10h à 11h

LES P'TITS BOUQUINS

LES PREMIERS VENDREDIS DU MOIS TOUTS LES 2 MOIS
L'ÉVEIL AUX LIVRES DES TOUT PETITS, COMPTINES,
MUSIQUE, LECTURES OFFERTES DESTINÉS AUX 0-3 ANS DANS
LA DOUCEUR ET LA BONNE HUMEUR PAR GAËTANE DE LA
MÉDIATHÈQUE ET ESTELLE DU RELAIS PETITE ENFANCE

MÉDIATHÈQUE DE
QUINGEY

Renseignements : lesmotsdelaloue.mediatheque@gmail.com



« La parentalité bienveillante »

Vers une éducation bienveillante et structurante : règles, interdits, valorisations, autorisations... Dans la relation enfant/adulte au quotidien

Mardi 09 novembre - 20h

Salle des murmures de la Loue

Animée par Céline Gelion, psychologue du service « oreille petite enfance »

Organisé par :

Relais Petite Enfance : 03 81 63 72 05

Micro-crèche : 09 65 40 12 29

Multi-accueil : 03 81 59 09 48

ou **par mail** : relais.quingey@famillesrurales.org

Entrée gratuite - Inscription conseillée



Soirée thématique sur la santé et l'environnement (Réservée aux assistantes maternelles et gardes à domicile)

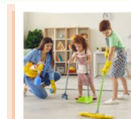
Un environnement plus doux pour nos p'tits bouts

Opération destinée aux jeunes parents et aux structures de la petite enfance



Ateliers pratiques gratuits

Avec Tiphaine Grolimund, éducatrice à l'environnement, du CPIE du Haut-Doubs



Produits ménagers

- ◆ Préparer un produit ménager multi usage au naturel
- ◆ Des activités à faire avec les enfants avec des produits sains
- ◆ Des trucs et astuces pour améliorer votre quotidien et votre lieu d'accueil et mieux comprendre la qualité de l'air intérieur
- ◆ Chasse au gaspillage

- ◆ Bien préparer Noël : De nombreux jouets contiennent encore des substances toxiques potentiellement dangereuses.

- ◆ Conseils et précautions d'achats



Jouets et jouets

Mardi 07 décembre 2020
de 20h à 22h

Salle des mariages à la Mairie de Quingey
(Sur inscription au Relais)

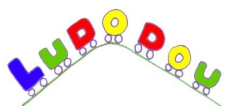
Alimentation saine



Soin du corps



Petit bricolage



Une fois par mois la Ludothèque vient à votre rencontre sur les communes. Les enfants peuvent venir y jouer, recevoir des explications sur les règles de jeux, découvrir de nombreux jeux et jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison !

Mathilde se fera une joie de vous accueillir et de vous expliquer toutes les modalités d'accès à ce service. Les 2 premières séances sont gratuites. Un bon moment à partager entre parents, assistantes maternelles et enfants autour du jeu !

Des espaces de jeux pour tous les âges

Judi 25 novembre à Epeugney

Judi 16 décembre à Le Val (Pointvillers)

Nouveaux horaires
De 15h à 18h

Pour en savoir plus :

ludo.ludodou@famillesrurales.org



Loi ASAP

Une réforme qui fera évoluer le quotidien des professionnels



Loi ASAP : c'est quoi ?

La loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (ASAP) permet de faciliter certaines démarches au quotidien. Elle a été publiée au *Journal officiel* du 8 décembre 2020.

En quoi cette loi nous intéresse-t-elle ?

La loi ASAP c'est aussi une réforme des modes d'accueil pour les enfants, les parents et les professionnels. Elle constitue le volet « modes d'accueil » de la démarche des « 1 000 premiers jours », qui entend concentrer l'attention et les moyens sur cette période fondatrice pour l'enfant.



Zoom sur deux changements relatifs aux assistantes maternelles

Arrêté du 16 août 2021

relatif à la première demande de renouvellement de l'agrément d'une assistante maternelle

« Art. 1er. — Lors de la première demande de renouvellement d'agrément, l'assistante maternelle produit les documents permettant d'évaluer qu'elle est engagée dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle. »

Quelques exemples d'attestation possible :

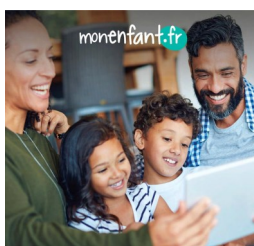
- suivi d'une formation dans les domaines de l'enfance ou de soutien à la parentalité ;
- participation à un groupe d'analyse de pratiques ;
- participation à une conférence,
- rapport sur la participation aux activités d'un relais petite enfance.

Pour aller plus loin, vous pouvez retrouver l'arrêté sur

« [Légifrance](#) ».

Décret n°2021-1132 du 30 août 2021

Relatif aux assistantes maternelles et aux établissements d'accueil du jeune enfant



GUIDE UTILISATEUR

A destination des assistants maternels

Le service public

Ce décret précise entre autres points, « l'obligation pour les assistantes maternelles de s'inscrire sur le site de la CAF monenfant.fr et de donner leurs disponibilités d'accueil au moins tous les 6 mois (avant le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre) pour pouvoir renouveler leur agrément ».

Pour aller plus loin, vous pouvez

retrouver le décret sur « [Légifrance](#) »

- le [guide d'utilisateur du site monenfant.fr](#) à destination des assistantes maternelles

Tarifs réglementaires au 1er octobre 2021

RÉMUNÉRATION DE L'ASSISTANT MATERNEL

TAUX HORAIRE MINIMUM POUR L'ASSISTANT MATERNEL AU 1^{ER} OCTOBRE 2021 :

2,95€ en brut soit 2,30€ en net

ATTENTION ! La revalorisation du montant du SMIC n'entraîne pas automatiquement une revalorisation du salaire horaire de l'assistant maternel, sauf si celui-ci est rémunéré au minimum légal. (source : pajemploi)

INDEMNITÉ D'ENTRETIEN

L'assistant maternel bénéficie d'une indemnité d'entretien pour couvrir certains frais : jeux et matériels d'éveil, matériels et produits de couchage et de puériculture (sauf les couches qui sont fournies par les parents), consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, etc.

Selon la **convention collective du particulier employeur** (article 8) : « l'indemnité afférente à ces frais est due pour chaque journée d'accueil. Elle ne peut être inférieure au montant défini par l'accord paritaire du 1er juillet 2004 soit **2,65€ par journée d'accueil** ».

Selon la législation : en application de la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 et des articles L423-18 et D423-6 et 7 du CASF depuis le 1er juillet 2012, les indemnités d'entretien doivent correspondre à 85% du minimum garanti mentionné à l'article L.141-8, soit **3.17€ par enfant et pour une journée de 9h00**.

Ce montant est calculé en fonction de la durée effective d'accueil quotidienne.

PLAFOND JOURNALIER CAF

Pour une prise en charge des cotisations par la CAF (pour les enfants de moins de 6 ans), la rémunération brute de l'assistant maternel agréé ne doit pas dépasser un plafond journalier de référence (5 fois la valeur du SMIC horaire brut) par enfant gardé.

Ce plafond est de **52.40€ brut soit 40.48€ net** au 1er octobre 2021. (source : Pajemploi)

Bientôt une nouvelle convention collective

La convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur actuelle date du 1er juillet 2004 et s'applique depuis le 1er janvier 2005, elle n'avait pas été modifiée depuis cette date !

C'est un accord entre les différentes branches professionnelles : entre la fédération nationale des particuliers employeurs /fepem et en collaboration les organisations syndicales.

Cette nouvelle convention collective apportera de nouveaux droits et des améliorations dans le quotidien et le travail des assistantes maternelles. Elle sera applicable en 2022, sous réserve toutefois d'une publication au Journal Officiel par le Ministère du Travail.

pour le gâteau :

1 tablette de 170 g de chocolat au lait dessert
50 g de farine
80 g de sucre
80 g de margarine 60% ou beurre
4 œufs
2 CaS de lait
1 pincée de sel
un peu de beurre et de farine pour le moule



pour le glaçage (pour imiter les guirlandes de Noël) :

1 blanc d'œuf et du sucre glace + du colorant (facultatif)

pour la déco :

des pailles coupées en 2 ou 3 (pour faire les troncs des sapins)
des mini-smarties (pour faire les boules de Noël)
et autres décors en sucre (facultatif)

Sapins de Noël en chocolat !



Préchauffer le four à 180° C.

Dans un saladier, couper le chocolat en carrés, ajouter 2 CaS de lait et faire fondre au micro-ondes environ 50 secondes. Bien mélanger à la sortie et incorporer la margarine, tourner à la cuillère en bois pour faire fondre la margarine dans le chocolat (si c'est du beurre, le sortir du frigo avant afin qu'il soit mou pour la préparation).

Ajouter le sucre puis les jaunes un à un en remuant bien à chaque fois, puis enfin la farine en l'incorporant bien à la préparation au chocolat.

Battre les blancs en neige ferme avec une pincée de sel, les ajouter très délicatement au mélange en soulevant avec la cuillère.

Verser dans le moule à manqué beurré et fariné et mettre au four environ 20 mn, en surveillant la cuisson à la pointe du couteau (quand elle ressort sèche le gâteau est cuit). Laisser refroidir.

Découper le gâteau en 8 parts égales. Enfoncer les bouts de pailles en bas de chaque triangle.

Pour le dessin des guirlandes : réaliser un glaçage en mélangeant un blanc d'œuf avec 150g à 200g de sucre glace (à voir suivant la consistance), on peut également ajouter quelques gouttes de colorant alimentaire pour faire des guirlandes de différentes couleurs, puis mettre le glaçage dans un sac congélation et couper la pointe avec une paire de ciseaux et dessiner les guirlandes. Enfin terminer en plaçant des mini-smarties pour faire les boules de Noël et décorer suivant son envie.

<http://ghislaine17.ek.la/gateau-chocolat-en-petits-sapins-de-noel-a119671892>

Matériel :

une assiette en carton
des feuilles sèches
de la colle blanche
un ruban pour accrocher la couronne

Réalisation :

évider une assiette :
Coller les feuilles sur le carton de l'assiette

En Automne

Profitez de la nature pour créer !



L'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) de Bourgogne Franche-Comté présente le **Pass santé Jeunes** destiné aux parents et à l'entourage de l'enfant. <https://www.pass-santejeunes.org>

Le Pass santé jeunes ce sont des informations fiables et actualisées autour de la santé des enfants, de nombreuses ressources (vidéos, brochures, sites web, podcasts, etc.) ainsi qu'un

répertoire des structures locales pouvant vous accompagner (coordonnées, services proposés, conditions d'accès, etc.).

Découvrez aussi le Pass santé Pro, destiné aux professionnels menant des actions de promotion de la santé des jeunes- www.pass-santepro.org : Sont proposés sur ce site un ensemble d'outils vous permettant de construire et mettre en œuvre vos actions d'éducation pour la santé ainsi que des modules d'auto-formation, des fiches pratiques sur les techniques d'animation et des documents de référence pour parfaire vos connaissances. Vous y retrouverez également une sélection d'actualités en lien avec la petite enfance et l'adolescence.

La démarche Pass santé Jeunes vise également à fédérer les partenaires locaux, d'horizons variés, autour des valeurs communes de la promotion de la santé et de l'éducation pour la santé. Le Pass santé Jeunes est déployé sur le territoire de la Communauté de Communes Loue Lison par une équipe-projet (ARS, IREPS, représentants de la collectivité locale) chargée de définir un programme d'activités en fonction des besoins et des demandes des acteurs locaux (formation, présentation d'outils, échanges de pratiques...). N'hésitez pas à nous solliciter !

Contact sur le territoire de la C.C.L.L. : m.saucet@ireps-bfc.org ou d.bobillier@cclouelison.fr



Découvrez le clip de présentation du Pass santé Jeunes : <https://youtu.be/obqq6aT4spU>



Retrouvez toutes les informations des
Relais Familles Rurales du Doubs sur le web :

https://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte/index.php

